

Les Ingénieurs

## Les ingénieurs québécois regardent le PPP du coin de l'oeil

Le partenariat public-privé suscite quelques inquiétudes

Picard, Pierre

À quelques jours du début des auditions de la Commission des finances publiques sur le projet de loi 61 visant à créer l'**Agence des partenariats public-privé du Québec**, il est clair que le principe même de partenariat public-privé (PPP) est loin de faire l'unanimité au sein des associations d'ingénieurs québécois.

Alors que certaines d'entre elles refusent carrément de se prononcer, d'autres s'avancent avec prudence sur ce terrain. **Gaétan Lefebvre**, président de l'**Ordre des ingénieurs québécois**, admet que l'OIQ n'a pas de position officielle sur le sujet.

"Le PPP est avant tout une question de relation d'affaires entre les ingénieurs et les clients. Nous surveillerons ce dossier de près et interviendrons, le cas échéant, si nos observations nous poussent à croire que la protection du public est menacée ou que l'autonomie de l'ingénieur est remise en cause", se contente-t-il de dire.

### La vigilance de l'AICQ

De son côté, **Johanne Desrochers**, présidente-directrice générale de l'**Association des ingénieurs-conseil du Québec** (AICQ), estime qu'il faut donner sa chance au coureur.

"L'AICQ est d'avis que, si le mode de financement en PPP peut permettre de réaliser des projets qui, autrement, ne verraient pas le jour, c'est une bonne chose d'examiner cette avenue. La volonté de considérer d'autres façons de faire est très saine et positive. Cela engendre un questionnement des plus utiles", dit-elle.

Mme Desrochers émet toutefois une nuance : "Tout le monde n'est pas d'accord pour mener des projets de partenariat public-privé partout et pour tout. Le PPP n'est pas le remède à tous les maux. Il est clair que cela va entraîner des changements dans plusieurs domaines, comme celui des infrastructures routières, du bâtiment et de la gestion de l'eau. Nous sommes à cet égard dans une phase exploratoire."

Outre SNC-Lavalin, il existe au Québec très peu de sociétés d'ingénieurs-conseil capables de devenir des promoteurs dans des projets de partenariat public-privé, selon Mme Desrochers. "Cette situation pourrait favoriser la venue d'entreprises étrangères qui chercheraient à dénicher des partenaires québécois dans le secteur du génie-conseil. À la limite, cela pourrait même engendrer des fusions ou des acquisitions dans une industrie où la consolidation est déjà élevée depuis quelques années. Certains de nos membres sont inquiets et se demandent comment ils se positionneront dans cette vague de changements", ajoute-t-elle.

Mme Desrochers lance également aux membres de l'AICQ un appel à la prudence. "Les cabinets d'ingénieurs-conseil pourraient être sollicités pour investir dans des projets de PPP et ainsi se mettre à risque. Il leur faudra être très prudents", prévient-elle.

### Les réserves de l'APIGQ

L'**Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement du Québec** (APIGQ) émet plusieurs réserves face au PPP. "Nous ne sommes pas contre le partenariat public-privé, mais nous ne sommes pas non plus très enthousiastes à l'idée elle-même", lance **Michel Gagnon**, président de cet organisme qui regroupe 1 150 ingénieurs oeuvrant dans la fonction publique québécoise, dont plus de la moitié au ministère des **Transports** (MTQ).

Plus précisément, l'APIGQ s'interroge sur la valeur économique des PPP en ce qui concerne le domaine des infrastructures. M. Gagnon fournit comme exemple le pont de la Confédération, dont la construction a été

achevée en 1997. Le gouvernement canadien avait confié à l'entreprise **Strait Crossing Development** le mandat de concevoir, financer, construire et exploiter ce pont à péage de 13 km reliant le Nouveau-Brunswick à l'Île-du-Prince-Édouard.

"L'entreprise privée a emprunté 161 M\$ pour réaliser ce projet. Or, un rapport du vérificateur général adjoint du Canada a conclu que les coûts de financement auraient pu être inférieurs d'environ 45 M\$, si le gouvernement s'était procuré l'argent nécessaire en ayant recours à son propre programme d'emprunt. Ça commence mal, quand on veut réaliser des économies avec un PPP", dit-il.

M. Gagnon craint par ailleurs que le PPP n'engendre une perte d'expertise du génie-conseil québécois. "Si une entreprise étrangère est choisie pour un projet de PPP, elle ne sera pas obligée de travailler avec des ingénieurs-conseil québécois. Il y a donc un risque de perdre de l'expertise dans des secteurs de pointe."

Aussi, l'**APIGQ** demande au gouvernement québécois de mettre sur pied une commission consultative sur les contrats de partenariat public-privé, laquelle aura comme mandat principal d'évaluer l'à-propos de réaliser un projet ou un autre en PPP.

[dossiers@transcontinental.ca](mailto:dossiers@transcontinental.ca)

#### **Illustration(s) :**

Johanne Desrochers : "Le PPP n'est pas le remède à tous les maux."

© **2004 Les Affaires. Tous droits réservés.**

Numéro de document : news-20041016-ZL-0064

**PUBLI-C** news-20041016-ZL-0064

Ce certificat est émis à **Michel Gagnon** à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

Date d'émission : **2014-08-06**

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.